

ited ou à l'une des deux, ou à tout autre acquéreur, quand la vente a-t-elle eu lieu, et quelles ont été les conditions de la vente et quel montant a-t-on versé?

7. Y aurait-il des conditions dans l'accord d'achat et de vente exigeant le consentement du faubourg d'Eto-bicoke et, dans l'affirmative, quelles étaient-elles?

8. La SCHL envisageait-elle à l'origine d'utiliser les-dits terrains à des fins communautaires et sociales essentielles?

9. La SCHL a-t-elle fait des études récemment sur l'utilisation des terrains à des fins communautaires et sociales?

10. Le ministre ou la SCHL ont-ils reçu du Conseil de faubourg d'Eto-bicoke une demande de réunion de toutes les parties en cause pour essayer d'en arriver à un accord sur l'utilisation la plus judicieuse du terrain?

11. La SCHL a-t-elle encore le titre de ladite propriété, a-t-elle le pouvoir de résilier l'accord de vente passé entre elle et toute autre partie contractante? (Document parlementaire n° 283-2/208).

N° 325—*M. Paproski*

1. A-t-on fait un appel d'offres pour le contrat n° OC-03140 visant des adjonctions et des modifications à l'édifice «E» et aménagement du terrain, phase n° 2, École des Langues, chemin Carson et, dans l'affirmative, a) combien de soumissions a-t-on reçues, b) quelle a été la plus haute et quelle a été la plus basse, c) quelle soumission a-t-on acceptée, d) comment a-t-on fait l'appel d'offres?

2. S'il n'y a pas eu de soumissions, quelles étaient les raisons?

3. Qui a été l'adjudicataire?

4. Si le ministère des Travaux publics a rempli le contrat, a) quel a été le coût (i) de la surveillance de l'architecture (ii) du génie (iii) de l'excavation (iv) de la fondation (v) de l'adjudicataire en superstructure pour la toiture et le pourvoyeur de béton (vi) de la maçonnerie (vii) du cloisonnage et du plâtrage intérieur (viii) du chauffage et de la climatisation (ix) des canalisations électriques (x) de la plomberie et du chauffage, b) par qui les travaux ont-ils été accomplis?

5. Quelle a été la société de nantissement des sous-contrats?

6. Auprès de quelles sociétés s'est-on assuré pour les sous-contrats? (Document parlementaire n° 283-2/325).

N° 506—*M. Alexander*

1. Quels sont les membres du Comité consultatif et technique du génie sanitaire relevant du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social?

2. Quel est le mandat de ce comité?

3. a) A quelle date le comité a-t-il été constitué, b) à quelle date a-t-il tenu sa première réunion, c) combien de fois s'est-il réuni jusqu'ici?

4. A-t-on présenté des rapports intérimaires sur les travaux de ce comité? (Document parlementaire n° 283-2/506).

N° 606—*M. Korchinski*

1. Au cours de chacune des dix dernières années, quelles ont été les recettes totales des cultivateurs de blé, d'avoine, d'orge, d'orge de seigle, de lin et de colza dans le secteur régi par la Commission canadienne du blé?

2. Au cours de la même période, combien a-t-on versé d'argent aux termes de la Loi sur les réserves provisoires de blé? (Document parlementaire n° 283-2/606).

N° 622—*M. Alexander*

1. a) Combien de projets distincts se sont vus attribuer une aide financière à même la caisse de 200 millions de dollars affectée à la SCHL en 1970 en vue de favoriser la construction des logis à prix modique de conception nouvelle, b) où sont situés les projets domiciliaires en question?

2. Quelles sociétés de construction étaient en cause dans ces projets?

3. a) Dans quels cas la SCHL prévoit-elle réaliser un profit de l'exploitation des programmes pour lesquels elle a assuré des fonds, soit en louant à des fins commerciales, soit par d'autres moyens, b) à quoi la SCHL consacrera-t-elle ces fonds?

4. Comment choisira-t-on les locataires des projets domiciliaires dans lesquels la SCHL est intéressée?

5. Quelles innovations a-t-on soumises et lesquelles ont été acceptées? (Document parlementaire n° 283-2/622).

N° 655—*M. Fortin*

Pour chacune des provinces, pour les années 1968, 1969 et 1970, la Société centrale d'hypothèques et de logement a-t-elle procédé à des saisies et, dans l'affirmative, combien a) en forclusion d'hypothèques, b) en déchéance de vente? (Document parlementaire n° 283-2/655).

*M. Jerome*, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

La Chambre reprend le débat sur la motion de *M. Pepin*, appuyé par *M. Andras*,—Que le Bill C-215, Loi créant la Commission du textile et du vêtement et apportant en conséquence certaines modifications à d'autres lois, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois et déferé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

La Chambre reprend le débat sur la motion de *M. Olson*, appuyé par *M. Laing* (Vancouver-Sud),—Que le Bill C-185, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-récolte, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au comité permanent de l'agriculture.

Après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois et déferé au comité permanent de l'agriculture.